

EDITO :

Exit le CCUES, bienvenue au **CSEC** ! Les ordonnances Macron de septembre 2017 ont modifié les instances en entreprise, vos CE sont devenus des CSE et le comité central d'orange (CCUES) est rebaptisé Comité Social et Economique Central (CSEC). Entrée en vigueur chez Orange depuis les dernières élections professionnelles de **novembre 2019**, c'est une nouvelle équipe **CFDT** qui y défend vos intérêts. Après une mise en place tardive et la crise sanitaire, notre publication renaît sous un nouveau nom, le #CSEC. Bonne lecture.



Sonia BANDERNE
Représentante
Syndicale **CFDT**
au CSEC

Crise sanitaire et reprise d'activités chez Orange

Le message de Stéphane Richard adressé à l'ensemble des salariés le 24 avril 2020 dans le « restons connectés #6 » précisait que « Avant toute chose, j'aimerais vous dire que nous réfléchissons activement à toutes ces questions depuis le début du confinement. Des équipes dans chacune des entités du Groupe ont été chargées, dès les premiers jours de la crise, d'anticiper les différents scénarii de déconfinement et les différentes actions à prendre en conséquence. ».

Et pourtant c'est seulement depuis la semaine dernière que nous, élus du CSEC, sommes littéralement **assommés** de documents !

La **CFDT** en déduit que certes le travail interne à Orange pour préparer le déconfinement, et donc les Plans de Reprise d'Activité (PRA), a été anticipé mais certainement **pas le dialogue social** ! Tellement pas anticipé que le recueil d'avis du CSEC est espéré par l'entreprise alors même que la Commission de Prévention des Risques Professionnels et de la Promotion de la Santé au Travail (CPRPPST) n'a pas terminé de travailler le sujet ne permettant pas aux élus CSEC de prendre connaissance de ces travaux avant d'être sollicités pour rendre leur avis, avis nécessaire à la reprise d'activité et notamment à la réouverture des boutiques.

Pourquoi avoir écarté les IRP de l'élaboration des PRA ? Ne sommes-nous pas les partenaires sociaux de l'entreprise ?

La séance du comité central, initialement prévue sur la seule après-midi du 7 mai s'est finalement terminée le 12 mai ! En effet, les Organisations Syndicales, et particulièrement la **CFDT**, ont posé de très **nombreuses questions**. Le choix de la direction de ne consulter les élus qu'**au niveau national, plutôt que localement**, a engendré des échanges sur tous les métiers d'Orange et pour toutes les géographies. La **CFDT** aurait préféré, et a demandé en vain, que seul le cadre soit étudié nationalement mais que le détail par site/boutique soit vu au local, **au plus près du terrain** et des salariés. Malheureusement l'entreprise s'est entêtée dans sa démarche incompréhensible et refuse toujours que vos représentants locaux soient consultés sur vos problématiques, ce qui du point de vue de la **CFDT** ne respecte pas le code du travail !

De nombreuses questions dont nous allons vous partager un florilège de réponses et notre analyse.

Vos élus CFDT



Pascal PELLETIER
Élu au CSE DTSI
Secrétaire du CSEC



Philippe BOURGEON
Élu au CSE FSF
Trésorier du CSEC



Catherine FAUGEROUX
Élue au CSE DOGO
2^{nde} Secrétaire
adjointe du CSEC en
charge des
attributions en
matière de Santé
Sécurité et Conditions
de Travail, référente
nationale dans la
lutte contre le
harcèlement sexuel et
les agissements
sexistes



**Gwenaël
SCHACK**
Élu au CSE DORM



**Claudine
PEUREUX**
Élue au CSE DOGNE



**Michel
SALDOU**
Élu CSE DO IDF
Président de la
commission
Emploi-Formation
Égalité
Professionnelle du
CSEC



**Céline
MARATA**
Élue au CSE DOGSO
Secrétaire du CNPS

Pour cette reprise d'activité il existe **3 catégories** très liées à la typologie d'activité :

- Catégorie A : 20000 salariés. Ce sont les salariés qui sont restés en activités durant le confinement ou qui reprennent à compter du 11 mai 2020. Pour eux, pas de télétravail possible comme les techniciens d'interventions, les vendeurs en boutique, les salariés travaillant sur la supervision...
- Catégorie B : 6500 salariés. Leur présence sur site est nécessaire mais pas en permanence.
- Catégorie C : 60000 salariés. Leur activité peut être effectuée à distance et leur retour s'étalera entre le 2 juin et le 31 août.

A compter du **2 juin**, les sites tertiaires vont progressivement rouvrir au-delà des personnes en catégorie A avec des possibilités de rotation pour passer sur les sites. Cela permettra de s'assurer notamment du nettoyage des locaux. Le préalable sera de veiller que les **Equipements de Protection Individuels** (EPI) et collectifs (EPC) soient bien fournis, et que le « stickage » des zones soit aux attendus, sinon le site ne rouvrira pas.

Les salariés seront **informés** progressivement **par leur manager** de leur appartenance à la catégorie A, B ou C.

Les sites seront accessibles avec un taux d'occupation maximum de 45 % avec 5 % de marge, tous services/unités confondus, une vérification de la possibilité d'accès sera possible via un QRCode. La distanciation sociale, les gestes barrières, le port des EPI et l'utilisation des EPC (comme les plexiglas entre les bureaux) seront obligatoires. Un rayon d'1m 50 sera mis en place **autour de chaque position de travail**, 1 siège sur 2 sera condamné. Les salles de réunion verront leur capacité d'accueil réduite à 30 %. Les GSSO auront donc un rôle très important dans cette reprise.

Concernant les masques, gels hydro alcooliques, visières

L'entreprise nous confirme que tous les produits commandés seront livrés et conformes aux normes en vigueur, **aucun équipement de protection personnel** ne sera autorisé en remplacement. 1 million de masques chirurgicaux seront utilisés par semaine, il y a deux mois de stock. 50 000 masques en tissus lavables ont été reçus la semaine dernière. Orange aura un stock de 300 000 début juin. Il y a eu un travail de définition des besoins par activité. Les salariés sur site tertiaires **recevront 10 masques** grand public en tissu lavable.

Le gel hydro alcoolique est commandé en bonbonne, des flacons remplissables seront mis à disposition des salariés. En boutiques, la livraison journalière permettra le réapprovisionnement. Les visières mises à disposition des vendeurs n'étaient initialement prévu que pour les vigiles et les salariés en position d'accueil (position Bienvenue ou GDFA), finalement l'entreprise a accepté d'équiper l'ensemble des vendeurs, les commandes sont en cours.

Concernant les sites tertiaires, la **CFDT** n'a pour le moment pas le détail pour chaque site mais l'entreprise a annoncé qu'un entrepôt central réceptionne toutes les protections, 9 plateformes régionales sont ensuite alimentées ainsi que dans les DOM, pour une plus grande proximité du terrain.

Quoi qu'il en soit, **si un site ne permet pas** de faire respecter la prescription de distanciation sociale ou si un équipement manque alors **il n'y aura pas de réouverture**.

A la question des transports en commun, l'entreprise indique que cela n'est pas une activité inhérente à l'entreprise et qu'elle n'est donc **pas embarquée** dans les dispositifs de l'entreprise.

La **CFDT** souhaitait que l'entreprise prenne des engagements en la matière, notamment avec des **EPI supplémentaires** pour ceux qui n'auront pas le choix que de prendre les transports collectifs !

Concernant les horaires de travail, la **CFDT** a demandé que l'entreprise précise les **possibilités d'aménagement des horaires** pour les salariés, notamment pour ceux qui auraient des enfants ne reprenant pas l'école. L'entreprise n'a pas souhaité élaborer un cadre national et s'est contentée de nous dire que cela se verrait localement avec les managers. Nous regrettons cette position de Orange qui n'apporte **aucune garantie** aux salariés et aucun cadre aux managers pour leur faciliter la tâche !

Concernant les congés de cet été, remis en suspens avec le confinement devraient être prochainement définitivement validés... **enfin**.

Pour les restaurants d'entreprise, Orange précise qu'au fur et à mesure de la mise en place de cette **nouvelle organisation du travail**, l'information sera donnée. La fréquence va être corrélée à la réouverture des sites, la direction pense que le potentiel sera faible en mai. L'ouverture sera en fonction de l'évolution des sites. Malgré les demandes répétées de la **CFDT**, la direction ne l'a pas de liste des ouvertures de site à date. L'ouverture d'un self sera une condition de l'ouverture d'un site. A propos des selfs Orange, les 6 sociétés collectives pressent Orange pour rouvrir mais le Comité National de Restauration (CNR, comité gérant les restaurants d'entreprise chez Orange dans le cadre de la **restauration mutualisée** pour les CSEE qui en ont fait le choix, donc hors SCE et OFS,) regarde de près les conditions de réouverture des sociétés. Il faudra une certaine rentabilité dans l'ouverture suivant le nombre de convives. Les Organisations Syndicales en charge de la restauration mutualisée sont dans l'orientation d'**ouvrir le maximum de restaurants**, en fonction du rapport économique. L'information sur la fréquence potentielle des sites et les dates d'ouvertures sont indispensables, mais pour le moment la **CFDT**, qui préside le CNR travaille le sujet avec les DO et n'a pas toutes les réponses attendues. Le but est de garantir les conditions sanitaires, la **vente à emporter** est également étudiée

Par ailleurs, et contre toute attente pendant la crise les travaux continuent...

Les grands projets immobiliers sont légions et continuent de passer en CSE (Bridge, Campus Montpellier, Campus Toulouse, Lyon 2020 etc...).

Aucune leçon ne semble encore retenue de la crise sanitaire...les mêmes dogmes sur le Flex Office persistent : on continue de nous présenter des espaces plateaux ouverts, pauvres en m2, sans place attitrée et des espaces multiples de retraits exigües, ne garantissant aucunement la distanciation physique nécessaire et impossibles à entretenir après chaque passage Direction et DIG semblent **ignorer le mal qui nous frappe et vivre sur une autre planète**, plus soucieux de la rentabilité financière de leur investissement immobilier que de la sécurité et du bien-être des salariés... Notre entreprise va-t-elle tirer les conséquences de cette crise et revoir ses projets ??? Pour la **CFDT** c'est indispensable, le contraire serait une **aberration** !



**Hassan
BENAZIZI**
Élu au CSE SCE



**Laurence
MOREL-BERTRAND**
Élue au CSE DOGNE
Présidente de la
commission Logement
du CSEC, Rapporteur
de la CSSCT Centrale



**Frédéric
HUYGHE**
Élu au CSE DOGSE
Président de la
Commission ASC



Focus sur les Activités Sociales et Culturelles (ASC)

La **CFDT** a accepté en accord avec les autres organisations (hors CFCEGC) de prendre la responsabilité de la commission ASC. Les travaux d'ouverture subissent une convergence de complexités :

1) La mise en place des nouvelles instances avec les changements de périmètres **liés à l'ancrage territorial** n'ont pas permis, faute d'accord, la nomination du président et des membres de commission. Celle-ci a été repoussée au mois de mars suite aux **tergiversations** de l'OS arrivée en tête prônant une unique vision pour les ASC du CSEC sans aucune volonté de négociation ou d'échange avec les autres organisations.

2) La réglementation et la mise en conformité RGPD sur les données personnelles : l'envoi et le format des fichiers de données doivent être adaptés et des conventions doivent être signés dans l'ensemble des CSEE partageant une vision mutualisée et solidaire des ASC.

3) La crise sanitaire et le confinement ordonné par le gouvernement mi-mars : les salariés du CSEC n'ont pas la possibilité d'accéder en télétravail aux applications. De plus le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargé du Tourisme, a confirmé que **rien ne serait décidé** avant début juin concernant les vacances d'été. Cela concerne tous les types de séjours dont les accueils collectifs de mineurs (ACM) et donc le cadre des vacances enfants que nous proposons habituellement..

Ce 1er semestre 2020 **totalelement inédit** retarde donc un lancement opérationnel des prestations ASC 2020. La **CFDT** propose, concernant les Prestations Actions Sociale, une prise **rétroactive** des dossiers (début S2 2019). Nous serons attentifs également pour que les sommes non dépensées au cours du S1 2020 puissent bénéficier **aux salariés des CSE mutualisés** au travers des prestations qui leurs seront proposées. La date d'ouverture prévisionnelle est fixée à juin 2020.



**Jean-Paul
LERAY**
Élu du CSE DOGO



**Véronique
LOPEZ**
Élue au CSE TGI



**David
GIRARD**
Élu au CSE DTSI

L'avis de la CFDT :

La **CFDT** a globalement obtenue des réponses à ses questions d'ordre général mais reste très **insatisfaite du choix de dialogue social** fait par la direction tout au long de cette crise sanitaire sans précédent dans notre entreprise.

Les élus du Comité Social et Economique Central ont **refusé de céder à la pression** de l'entreprise qui aurait souhaité pouvoir rouvrir ses boutiques dès le 11 mai 2020.

Nous **assumons**, plus que jamais, d'avoir pris le temps de traiter toutes les questions relatives à la santé des salariés, bien que sans l'aide de toutes les Organisations Syndicales. En effet, dès le jeudi 7 mai la CFE-CGC annonçait dans sa déclaration préalable être en mesure de rendre un avis. Avant de poser ses questions à l'entreprise donc... comme si l'ouverture des boutiques le lundi à tout prix méritait de mettre en péril la santé de ses salariés. Heureusement, **l'entreprise a entendu la CFDT** et est revenue à la raison et a accepté de traiter le sujet correctement, en tout cas pour ce qui est des dispositions communes à tous. Il semblerait que ce décalage dans la réouverture fût salubre puisque nombre de managers nous ont précisé depuis que le lundi ils **n'étaient pas prêts !**

Voici notre déclaration finale au CSEC, expliquant notre position :

« En séance extraordinaire des 7, 11 et 12 mai 2020, les élus de CSEC ont été sollicités en information/consultation, en application du décret 2020-508 du 2 mai 2020, sur les mesures communes envisagées au niveau de l'UES Orange pour accompagner, à compter du 11 mai 2020, le déconfinement progressif décidé par le gouvernement.

*La quantité de documents transmis fut très importante : la **CFDT** déplore que la CPRPPST n'ait pas pu travailler dans des conditions optimales pour émettre des préconisations de prévention des risques afin **d'éclairer les élus du CSEC** en vue de rendre un avis. Les documents ont été tardivement mis à disposition des membres.*

Il en résulte l'impossibilité de finaliser un rapport qui puisse être porté à temps devant le CSEC pour éclairer les élus afin de rendre un avis sur la sortie progressive du confinement.

*Par ailleurs, les élus **CFDT** déplorent que l'entreprise ne les ait pas du tout suivi dans la proposition de faire des **informations/consultations dans les différents CSEE**, dans un **objectif de travail au plus près de la réalité terrain**, l'information/consultation du CSEC devant **se cantonner** sur les lignes directrices générales permettant de cadrer les principes de sortie du confinement selon des critères globaux de familles de métiers, de besoin clientèle ou de physionomie générale des locaux tels les boutiques, bâtiments tertiaires ou techniques, etc...*

*De fait, il nous a fallu remonter l'ensemble des questions, dont celles spécifiques à certains périmètres, au niveau du CSEC. L'entreprise semblait penser régler en une demi-journée les questions qui auraient pu être posées dans les 14 périmètres. Cela est regrettable puisque ce **manque d'anticipation** n'a pas permis à toutes les délégations de s'exprimer dès le 7 mai en amont de la reprise prévue **avec des conséquences non souhaitées par la CFDT***

*Les questions posées sont le fruit d'un travail terrain et **d'une volonté de mettre en œuvre une prévention digne des obligations de l'UES**, surtout en regard des articles 4121 -1 à -5 et 4122 -1 et -2 du code du travail en matière d'obligation sur les principes généraux de prévention. Elles sont loin d'avoir toutes trouvé une réponse ce que nous regrettons. En effet, nos questions appelaient des réponses nous apportant des informations plus fines, par territoire, site, unité. Questions qui auraient sans doute **trouvé réponses localement** puisque vous nous avez de nombreuses fois renvoyé au local dans vos réponses. Cette absence ne nous permet pas de nous forger un avis même si nous reconnaissons que les intervenants des directions nationales ont pris le temps de répondre à nos questions d'ordre général.*

En l'état actuel des réponses apportées, la CFDT ne rendra donc pas d'avis ce jour. »

Pour plus d'informations, contactez localement vos représentants CFDT

Retrouvez ce tract et nos informations sur l'intranet / Espace syndicats

Et sur internet :



<http://www.f3c-cfdt.fr/orange>



<http://www.facebook.com/cfdt.orange>



http://twitter.com/CFDT_Orange

